

Image not found or type unknown



Conclusions d'enquete sur une mort

Par **antoedipe**, le **14/05/2009** à **19:16**

Bonjour,

un de mes amis disparu durant deux mois a été retrouvé mort torse nu dans une rivière par laquelle il aurait été entraîné sur plusieurs km. faute de connaître le contexte de ce qu'il s'est produit, sans qu'il y ait trace de violence la gendarmerie va conclure à une mort accidentelle (comprenez qu'en tant que proche et par connaissance de la personne j'ai un sérieux doute). je souhaite savoir si de fait le dossier sera clos et s'il peut l'être sans preuve que la mort soit accidentelle. Est-ce une conclusion par défaut et peut-elle dès lors suffire à clore la procédure? j'ai évidemment un point de vue subjectif. je souhaite simplement mieux comprendre cette procédure. merci de me répondre malgré le peu de temps que vous pourriez m'accorder. Respectueusement